



# Décisions municipales

EXTRAIT DU REGISTRE

## FINANCES

Demandes de financements dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (26°) et L.2334-42,

vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour l'année 2025,

vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

considérant que le dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local soutient financièrement les travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurisation des équipements publics ainsi que les opérations d'investissement concourant à la transition et au développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ainsi qu'à la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour les opérations suivantes :

- travaux de rénovation de la chaufferie du stade des Lilas : 101 108 € HT,
- travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics du stade des Lilas : 154 677 € HT,
- mise aux normes des systèmes de sécurité incendie de la maternelle Maurice Thorez et du groupe scolaire Guy Moquet : 159 956 € HT,

vu les plans de financement prévisionnels, ci-annexés,

vu le budget communal,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : SOLLICITE une demande de financement auprès de l'Etat, pour les opérations précitées dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**ARTICLE 3 :** CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

**ARTICLE 4 :** AMPLIATION de la présente décision sera adressée, après publication, à M. le Préfet du Val-de-Marne et au Comptable public d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE LE 14 MAR. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 14 MAR. 2025  
RECU EN PREFECTURE  
LE 14 MAR. 2025  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 14 MAR. 2025



Le Maire d'Ivry-sur-Seine

*Philippe Bouyssou*  
Philippe BOUYSSOU

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente décision.*

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : RENOVATION DE LA CHAUFFERIE STADE DES LILAS</b>				
<b>NATURE DES DEPENSES Directement liées au projet</b>	<b>Montant des DÉPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Travaux	101 108 €	Etat - Dotation Soutien à l'Investissement Local 2025	80 886 €	80%
		Fonds propres	20 222 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>101 108 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 108 €</b>	<b>100%</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : TRAVAUX D' ACCESSIBILITE STADE DES LILAS</b>				
<b>NATURE DES DEPENSES Directement liées au projet</b>	<b>Montant des DÉPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Etudes	12 167 €	Etat - Dotation Soutien à l'Investissement Local 2025	123 742 €	80%
Travaux	142 511 €	Fonds propres	30 935 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>154 677 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>154 677 €</b>	<b>100%</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : MISES AUX NORMES SECURITE INCENDIE MATERNELLE MAURICE THOREZ ET GROUPE SCOLAIRE GUY MOQUET</b>				
<b>NATURE DES DEPENSES Directement liées au projet</b>	<b>Montant des DÉPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Etudes	20 000 €	Etat - Dotation Soutien à l'Investissement Local 2025	127 965 €	80%
Travaux	139 956 €	Fonds propres	31 991 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>159 956 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>159 956 €</b>	<b>100%</b>

